

Traité de coopération en matière de brevets (PCT) **Comité de coopération technique**

Trentième session
Genève, 8 – 12 mai 2017

PROLONGATION DE LA NOMINATION DE L'OFFICE D'ÉTAT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE EN QUALITÉ D'ADMINISTRATION CHARGÉE DE LA RECHERCHE INTERNATIONALE ET DE L'EXAMEN PRÉLIMINAIRE INTERNATIONAL SELON LE PCT

Document établi par le Bureau international

1. Toutes les administrations internationales existantes ont été nommées par l'Assemblée de l'Union du PCT pour une période s'achevant le 31 décembre 2017. En 2017, l'assemblée devra donc prendre une décision en ce qui concerne la prolongation de la nomination de chaque administration internationale existante qui souhaite demander une telle prolongation, après avoir sollicité l'avis du comité (voir les articles 16.3)e) et 32.3) du PCT). On trouvera des informations concernant la procédure applicable et le rôle du comité dans le document PCT/CTC/30/INF/1.

2. Le 1^{er} mars 2017, l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine a présenté une demande de prolongation de sa nomination en qualité d'administration chargée de la recherche internationale (ISA) et d'administration chargée de l'examen préliminaire international (IPEA) selon le PCT. Cette demande est reproduite à l'annexe du présent document.

3. *Le comité est invité à faire part de son avis sur cette question.*

[L'annexe suit]

DEMANDE DE PROLONGATION DE LA NOMINATION DE L'OFFICE D'ÉTAT DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE
EN QUALITÉ D'ADMINISTRATION CHARGÉE DE LA RECHERCHE INTERNATIONALE
ET DE L'EXAMEN PRÉLIMINAIRE INTERNATIONAL SELON LE PCT

1 – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de l'office ou de l'organisation intergouvernementale :

Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (SIPO)

Date à laquelle le Directeur général a reçu la demande de renouvellement :

1^{er} mars 2017

Session de l'assemblée à laquelle le renouvellement sera demandé : quarante-neuvième session de l'Assemblée de l'Union du PCT (2017)

Date à laquelle l'office pourrait commencer à agir en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international :

date d'échéance de l'accord actuel.

Administrations actuellement chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international qui prêtent leur concours à l'évaluation de la mesure dans laquelle les critères sont remplis : s.o.

2 – CRITÈRES MATÉRIELS : EXIGENCES MINIMALES APPLICABLES À LA NOMINATION

2.1 – CAPACITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET D'EXAMEN

Règles 36.1.i) et 63.1.i) : *l'office national ou l'organisation intergouvernementale doit avoir au moins cent employés à plein temps possédant des qualifications techniques suffisantes pour procéder à la recherche et à l'examen.*

Employés qualifiés pour procéder à la recherche et à l'examen :

Domaine technique	Nombre (équivalent plein temps)	Expérience moyenne en tant qu'examineurs (années)	Détail des qualifications
Mécanique			
Électricité/électronique			
Chimie			
Biotechnologie			
<i>Total</i>	<i>environ 10 000¹</i>		

¹ Jusqu'en décembre 2016, y compris l'Office des brevets et le Centre de coopération en matière d'examen des brevets.

Programmes de formation

Le SIPO dispense aux examinateurs PCT des cours de formation sur la recherche internationale et l'examen préliminaire international selon le PCT. Ces cours de formation comprennent un niveau débutant et un niveau avancé. Les cours et leur durée sont indiqués ci-dessous.

Tableau 1 : Liste de cours de formation sur le PCT, niveau débutant

N°	Cours	Durée (jour)
1	Aperçu du système du "Traité de coopération en matière de brevets" et de la procédure internationale selon le PCT	0,5
2	Classification des demandes internationales	0,25
3	Recherche internationale	0,25
4	Exclusion et restriction dans la recherche internationale et l'examen préliminaire international selon le PCT; opinions y afférentes	0,5
5	Unité et droit de priorité	0,25
6	Principaux problèmes dans la procédure de recherche internationale et d'examen préliminaire international selon le PCT	0,25
7	Rédaction, correction et modification des demandes de brevet	0,5
8	État de la technique, nouveauté, activité inventive et application industrielle	0,5
9	Rédaction d'opinions d'examen en anglais dans la phase internationale du PCT	0,25
10	Norme de qualité de l'OMPI pour la traduction des documents PCT	0,25
11	Remplir des formulaires d'examen dans la phase internationale du PCT	0,25
12	Travaux pratiques	1
	Total	4,75

Tableau 2 : Liste de cours de formation sur le PCT, niveau avancé

N°	Cours	Durée (jour)
1	Pratiques du PCT et erreurs commises fréquemment en remplissant les formulaires d'examen au titre du PCT	0,5

Règles 36.1.ii) et 63.1.ii) : cet office ou cette organisation doit avoir en sa possession au moins la documentation minimale de la règle 34, ou avoir accès à cette documentation minimale, laquelle doit être disposée d'une manière adéquate aux fins de la recherche et se présenter sur papier, sur microforme ou sur un support électronique.

Accès à la documentation minimale aux fins de la recherche :

(✓) Accès complet

Systemes de recherche :

1. "Système R" pour la recherche de brevets.
2. "Plateforme de recherche de ressources Internet" et "accès complet" pour la recherche de littérature non-brevet intégrant les bases de données non-brevet fréquemment utilisées et celles requises par nos examinateurs.
3. Epoque.

Règles 36.1.iii) et 63.1.iii) : cet office ou cette organisation doit disposer d'un personnel capable de procéder à la recherche et à l'examen dans les domaines techniques sur lesquels la recherche doit porter et possédant les connaissances linguistiques nécessaires à la compréhension au moins des langues dans lesquelles la documentation minimale de la règle 34 est rédigée ou traduite.

Langues dans lesquelles les demandes nationales peuvent être déposées et traitées :
chinois

Autres langues maîtrisées par un grand nombre d'examineurs :
anglais

Services proposés pour faciliter la recherche ou mieux comprendre l'état de la technique dans d'autres langues :

une fonction de traduction automatique et des dictionnaires (tels qu'un dictionnaire bilingue) sont fournis par le "système R".

2.2 – GESTION DE LA QUALITE

Règles 36.1.iv) et 63.1.iv) : cet office ou cette organisation doit disposer d'un système de gestion de la qualité et de dispositions internes en matière d'évaluation conformément aux règles communes de la recherche internationale.

Système de gestion de la qualité :

Les rapports annuels sur les systèmes de gestion de la qualité de 2006 à 2016 sont disponibles sur le site Web de l'OMPI, à l'adresse suivante :
<http://www.wipo.int/pct/en/quality/authorities.html>.

3 – CHAMP D'APPLICATION VISE

Langues dans lesquelles les services seraient proposés : chinois et anglais

États ou offices récepteurs pour lesquels l'administration serait compétente : Angola, Ghana, Inde, Iran (République islamique d'), Kenya, Libéria, Thaïlande, Turquie, Zimbabwe

Limitations du champ d'application : s.o.

4 – ÉNONCE DES MOTIVATIONS

Le SIPO est l'un des plus grands offices de propriété intellectuelle au monde, comptant le plus grand nombre d'examineurs de brevets, une riche documentation et des systèmes informatiques de pointe. Les demandes PCT annuelles reçues par le SIPO étaient classées au troisième rang au cours de l'année 2015 et leur augmentation rapide est devenue le moteur principal de la croissance mondiale des demandes PCT. La candidature du SIPO pour devenir une administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international encouragera la Chine à jouer un rôle plus actif dans le développement du système PCT et lui permettra d'apporter sa contribution à ce système international fort bienvenu. Elle ne permettra pas seulement à l'office de partager ses expériences dans ce domaine mais profitera aussi aux utilisateurs chinois du PCT en leur fournissant une assistance sur le terrain et en leur faisant mieux comprendre le système. Le renouvellement de la nomination du SIPO en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de

l'examen préliminaire international apportera au système un avantage supplémentaire en matière de recherche de documents chinois et fournira aux utilisateurs du PCT, en particulier aux utilisateurs chinois du PCT, une option de service de qualité à des coûts relativement bas.

5 – ÉTAT CANDIDAT

Population : 1,339 milliard

PIB par habitant : 49 992 yuan chinois (renminbi) en 2015

Estimation des dépenses nationales en recherche-développement (pourcentage du PIB) : 2,1% en 2015

6 – PROFIL DES DEMANDES DE BREVET

Nombre de demandes nationales reçues – par domaine technique

Année \ Domaine technique	2012	2013	2014	2015	2016
Mécanique					
Électricité/électronique					
Chimie					
Biotechnologie					
<i>Total</i>	652 777	825 136	928 177	1 101 864	1 338 503

Nombre de demandes nationales reçues – par voie de dépôt

Année \ Voie	2012	2013	2014	2015	2016
Premier dépôt national/priorité interne					
Priorité selon la Convention de Paris					
Entrée dans la phase nationale du PCT	70 221	73 583	80 601	82 965	82 109

Nombre de demandes internationales reçues en tant qu'office récepteur

Année \ Domaine technique	2012	2013	2014	2015	2016
Mécanique					
Électricité/électronique					
Chimie					
Biotechnologie					
<i>Total²</i>	19 926	22 924	26 169	30 548	44 992

² Inventions et modèles d'utilité compris.

Délai moyen d'instruction des demandes de brevet nationales

Indicateur	À compter de	Délai (mois)
Jusqu'à la recherche		
Jusqu'au premier examen		
Jusqu'à la délivrance	la date effective de l'examen quant au fond	22,0 ³

7 – APPUI NECESSAIRE

s.o.

8 – AUTRES

s.o.

9 – ÉVALUATION PAR D'AUTRES ADMINISTRATIONS

s.o.

[Fin de l'annexe et du document]

³ Jusqu'en décembre 2016.